

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 72 - 2025 relative à la modification de la composition de la commission CVEC

*Vu l'article L841-5 du code de l'éducation,
Vu les articles D841-2 et suivants du code de l'éducation,
Vu la délibération n°23-2025 relative à la création de la commission CVEC,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la modification de la composition de la commission CVEC.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

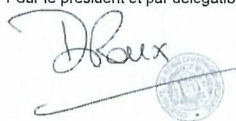
Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 25 sept.
2025 Pour le président et par délégation,



La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Composition commission CVEC

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **30/09/2025**

Document mis en ligne le : **30/09/2025**